

S'LO

Département de l'Indre

COMMUNE DE CHAILLAC**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 2023-07-07/01

L'an deux mil vingt-trois et le sept-juillet à 19h 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 30/06/2023, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de **Mme SOULAS Corinne, 1^{ère} Adjointe au Maire.**

PRESENTS : Mme SOULAS Corinne, M. CALARD Stéphane, Mme PONCEAU Brigitte, M. BAILLARGEAT Arnaud, Mme BIZET Marianne, M. TOUZEAU Manuel, Mme BIMBAUD Isabelle, M. ROSTAN Amaury, Mme GARCIA Martine.

ABSENTS EXCUSES : M. DUBUS Anthony, M. MOREAUX Mathieu, M. BEUZEBOC Vincent, Mme KENNEL Laura.

Pouvoirs : 3

M. MOREAUX Mathieu à M. BAILLARGEAT Arnaud
M. BEUZEBOC Vincent à Mme GARCIA Martine,
Mme KENNEL Laura à Mme SOULAS Corinne.

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme BARRITAUD Elise, M. CLIDIÈRE Charly.

Mme Marianne BIZET a été désignée secrétaire.

Séance du : 07/07/2023. Conseillers en exercice : 15. Présents : 9. Pouvoirs : 3. Votants : 12.

OBJET : Projet « Société Eoliennes de Chaillac » sur la commune de Chaillac (Indre)

Vu le dossier transmis par les services de la Préfecture et concernant le projet « Société Eoliennes de Chaillac » sur la commune de Chaillac (Indre),

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Indre en date du 12 Avril 2023 et

Vu l'arrêté n° 36-2023-04-14-00002 du 14/04/2023 portant l'ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la « Société Eoliennes de Chaillac » pour l'exploitation d'un parc éolien, composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur le territoire de la commune de Chaillac,

Le Conseil Municipal de la commune de Chaillac est appelé à donner son avis conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement,

Madame SOULAS Corinne, 1^{ère} Adjointe donne lecture de l'arrêté n° 36-2023-04-14-00002 susvisé,

Madame SOULAS rappelle l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 mai au 30 juin 2023 et la possibilité qu'avait chacun et chacune de s'exprimer sur ce projet,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et chacun ayant pu s'exprimer,

Madame SOULAS Corinne, 1^{ère} adjointe, soumet au vote du Conseil Municipal et pose la question suivante : -Êtes-vous Pour ou Contre ce projet présenté par la « Société Eoliennes de Chaillac » pour l'exploitation d'un parc éolien ?

Résultats du vote :

1 voix « POUR » le projet de la « Société Eoliennes de Chaillac » pour l'exploitation d'un parc éolien
9 voix « CONTRE » le projet de la « Société Eoliennes de Chaillac » pour l'exploitation d'un parc éolien
2 votes « BLANC » au projet de la « Société Eoliennes de Chaillac » pour l'exploitation d'un parc éolien

SLOW

Le Conseil Municipal ,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de la « Société Eoliennes de Chaillac » pour l'exploitation d'un parc éolien

Pour copie certifiée conforme,

A CHAILLAC, le 07/07/2023

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



*Certifié exécutoire,
Transmis à la S/Préfect. Le 13/03/2023
Publié le 13/03/2023
Le Maire,*
Corinne SOULAS
1ère Adjointe
Par délégation du Maire

Corinne SOULAS
1ère Adjointe
Par délégation du Maire